

La désobéissance civique : chemin vers l'anarchie* ou réflexe démocratique ?

* 1. en philosophie, anarchisme, idéal politique fondé sur la suppression de l'État et de l'autorité; 2. état d'agitation et de trouble; 3. péjorativement, désordre

Doc. 1 : source : <http://www.politis.fr/article1796.html>

Cent ans de désobéissance civique par Clotilde Monteiro

.....

Le 11 septembre 1906, Gandhi réunissait trois mille personnes au Théâtre impérial de Johannesburg pour prêter serment de « désobéissance ». Bien qu'occulté depuis 2001 par un autre 11 septembre, le centenaire de cet acte contestataire et fondateur coïncide avec la recrudescence, en France, de cette forme de protestation collective. Des mobilisations non-violentes touchent aujourd'hui tous les secteurs de la société, qu'elles soient en faveur des étrangers sans-papiers, anti-OGM, pour le droit au logement, antipub, contre les laboratoires pharmaceutiques, contre le partage du secret professionnel dans le secteur de la santé publique ou contre le fichage génétique. Pour la juriste Évelyne Sire-Marin ..., une telle augmentation des actes de désobéissance civique est un symptôme des dysfonctionnements de notre démocratie.

De plus en plus de citoyens rejoignent ceux qui ont fait le choix de désobéir par militantisme, après avoir épuisé la voie des recours légaux. Tous protestent contre un ordre établi jugé injuste, trop sécuritaire ou favorisant des intérêts privés. Ces dissidents, souvent considérés comme des délinquants par le pouvoir, affirment pourtant agir au nom de l'intérêt général et brandissent dans la rue, face aux caméras et devant les tribunaux, les principes fondateurs des droits de l'homme. Concernant l'acte illégal des faucheurs volontaires, José Bové préfère le qualificatif « *extralégal* », parce que « *le désobéissant agit au grand jour, contrairement au délinquant qui se cache pour commettre son délit* ». Depuis l'Antiquité, cette autre façon de manifester sa conscience politique a dû épouser des formes spécifiques et inventives puisqu'elle

n'a pas recours à la violence.

L'histoire romaine a conservé la mémoire de manifestations prouvant que l'idée de résistance à une loi jugée inique existait déjà sous l'Antiquité : en 195 av. J.-C., des femmes se mobilisent contre des restrictions vestimentaires, ainsi qu'en 42 av. J.-C. contre une taxe abusive. Cette résistance se reflète d'ailleurs dans la mythologie avec Antigone ou la *Lysistrata* d'Aristophane, pièce dans laquelle les femmes décident de se refuser à leurs maris tant qu'ils ne cesseront pas la guerre. Depuis, des hommes ont inventé la grève, déserté les champs de bataille comme le général de Gaulle, pour lancer l'Appel du 18 juin ou renvoyé leur livret militaire. Le 1er décembre 1955, Rosa Lee Parks, exténuée après une dure journée de travail, a refusé de céder sa place à un Blanc dans le bus qui la ramenait chez elle, à Montgomery, dans l'Alabama, l'un des États d'Amérique les plus racistes. Par ce geste, elle ouvre la voie à Martin Luther King. En France, dans les années 1970, pour obtenir le droit à l'avortement, des femmes ont signé le « Manifeste des 343 salopes »...

.....

La désobéissance civique est donc le côté « pile » de la démocratie. Loin de chercher à la démanteler, elle en est le garde-fou et empêche son dévoilement. Elle agit également comme un antidote à la violence, si les gouvernants savent ne pas rester sourds à ces revendications certes illégales mais légitimes. Dans le cas contraire, l'histoire n'a de cesse de démontrer que l'absence de réponse politique aboutit toujours à l'insurrection.

Lire l'ensemble de notre dossier dans Politis n° 916

De la résistance populaire à la désobéissance civile. Jusqu'où obéir à la loi ?

La justice a ordonné, en février 2006, des saisies chez plusieurs « faucheurs » de plantes transgéniques condamnés à verser 250 000 euros de dommages et intérêts aux sociétés Pioneer et Biogemma. La désobéissance civile, qui n'est donc pas sans risque, est aussi revendiquée par des groupes réactionnaires, comme les opposants à l'avortement. Sur quels critères objectifs peut-on alors légitimer une violation de la loi ?

Les « faucheurs » de plants de maïs transgéniques aux associations qui, comme Droit au logement (DAL), réquisitionnent de leur propre autorité des appartements vacants, la désobéissance à la loi devient une forme fréquente d'action politique et sociale. Pour la justifier, on invoque d'impérieuses raisons, comme le principe de précaution – les effets des plantes transgéniques sur la santé sont mal connus – ou l'indignité sociale qui frappe les personnes dépourvues d'habitations décentes. Ces justifications, évidemment nobles, pourraient assez aisément emporter l'adhésion. Cependant, que répondre à ceux qui leur opposent d'autres principes fondamentaux, comme la liberté de la recherche scientifique ou le droit de propriété (reconnu par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen) ?

Dans une démocratie, la loi doit, par principe, être respectée : elle assure la paix sociale et elle demeure l'expression de la volonté populaire, même si l'affaiblissement du rôle des Parlements en Europe amoindrit de facto sa légitimité. Au nom de quel principe général – donc opposable à tous et en toute circonstance – peut-on alors accepter sa remise en cause ? Au sein même du mouvement social, la légitimité d'une telle attitude fait débat, tout comme la question du recours à la violence. Parmi les partisans du changement, les légalistes s'opposent aux radicaux.

Deux expressions sont couramment invoquées pour justifier les violations de la loi : la désobéissance « civile » et la désobéissance « civile ». Souvent confondues, elles recouvrent des réalités très différentes. La première a pour objectif de contester un ordre juridique injuste et d'obtenir la reconnaissance de droits nouveaux : droit au logement, principe de précaution, droit à un environnement sain... Elle constitue donc une expression de la citoyenneté. C'est Gandhi entraînant l'Inde vers son indépendance, la résistance à l'occupation nazie, la lutte des Noirs pour l'égalité des droits aux Etats-Unis, les occupations de logements vacants pour héberger des sans-logis, les fauchages d'organismes génétiquement modifiés (OGM) cultivés en pleins champs.

Le fondement de la désobéissance « civile » est tout autre : le philosophe américain Henry David Thoreau, qui l'a inventée, la définit comme le droit de s'élever, au nom de la seule conscience individuelle, contre les lois de la cité. Cette désobéissance de l'individu aux injonctions de l'Etat reste l'étendard des défenseurs d'un droit dit naturel par opposition à la loi démocratique, et érige le for intérieur en censeur de l'ordre social, avec toutes les ambiguïtés qu'une telle attitude peut receler. Mais ce sont aussi les colons israéliens refusant la restitution des territoires occupés, les militants antiavortement s'enchaînant devant les hôpitaux. Thoreau appelait, lui, à refuser de payer l'impôt en raison de son désaccord avec la politique menée par les Etats-Unis en 1849. Il invoquait le fondement même du libéralisme : « Le gouvernement le meilleur est celui qui gouverne le moins. » Subjective et variable, la conscience que chacun a du bien et du mal peut donc servir à justifier des actions très différentes, voire politiquement et moralement opposées.

“Désobéissance civique” contre la place Jean-Paul-II, Le Monde, 02.09.06

Le groupe des Verts au Conseil de Paris va manifester, dimanche 3 septembre à partir de 12 heures devant la cathédrale Notre-Dame de Paris, pour protester contre l'inauguration, par le maire Bertrand Delanoë, le nonce apostolique, Mgr Fortunato Baldelli, et l'archevêque de la capitale, Mgr André Vingt-Trois, de la “place Jean-Paul-II”.

Le 13 juin, le conseil municipal de Paris a décidé de donner le nom du pape défunt au parvis de Notre-Dame, un vote acquis grâce à une majorité inédite, rassemblant l'UMP, l'UDF et le PS. Les autres composantes de la majorité municipale, Radicaux de gauche, Mouvement républicain et citoyen (MRC), Verts et communistes ayant voté contre. “C'est la première fois depuis 2001 que l'on constate une telle cassure dans la majorité”, déplore Sylvain Garel, conseiller Vert du 18^e arrondissement. Plusieurs associations d'homosexuels ou de lutte contre le sida, comme Act Up et les Soeurs de la perpétuelle indulgence, se sont jointes au mouvement de protestation. Dans un communiqué, elles accusent le pape défunt de “sexisme, homophobie et non-assistance à populations en danger”.

“Le catholicisme réactionnaire de Jean Paul II, dogme que son successeur Benoît XVI conforte toujours, n'a pas à être honoré par notre ville et nulle part ailleurs”, affirment les associations. M. Delanoë, votre alliance électorale “contre-nature” est choquante pour toutes celles et tous ceux qui luttent contre le sida, pour les droits des femmes, pour l'avortement et la contraception et contre toutes les

discriminations. Cet acte incompréhensible et indécent va à l'encontre de la “sacro-sainte” laïcité à laquelle nous tenons toutes et tous.”

Pour Lucie Uzzeni, porte-parole d'Act Up, la décision de la mairie est “choquante et incompréhensible. C'est honorer la mémoire d'un homme qui est responsable de millions de morts du sida à travers le monde”.

Au cabinet du maire de Paris, on justifie la décision de donner le nom par “la stature et le rôle majeur” de Jean Paul II. “Bertrand Delanoë considère que, quels que soient les désaccords qu'il a publiquement exprimés avec la pensée de ce pape sur les questions de société, celui-ci a été un rempart contre l'intégrisme et a apporté une contribution décisive à la paix à la fin du XX^e siècle”, explique-t-on. Le maire devrait faire allusion, dans son discours, à la controverse sur les positions de Jean Paul II à propos du sida et du préservatif.

La cérémonie d'inauguration de la place débutera à 15 heures 15. Les manifestants font savoir qu'ils seront encore sur la place à ce moment-là, et envisagent plusieurs actions de protestation et de “désobéissance civique”, telles que la pose d'une plaque à la mémoire des victimes du sida ou une distribution gratuite de préservatifs. En revanche, elles excluent de perturber les offices religieux qui doivent se tenir après la cérémonie dans la cathédrale Notre-Dame.

Le 5 juin 2005, des militants d'Act Up avaient fait irruption dans l'édifice pour célébrer, devant l'autel, un simulacre de mariage homosexuel.

Xavier Ternisien

Doc. 4 :

Source : <http://agirici.free.fr/IMG/jpg/OGM.jpg>



Doc. 5 : source : <http://www.cepdivin.org/articles/tenaguillo02.html>

1907 - La révolte des vignerons dans le Midi

“Depuis l'épidémie de phylloxéra, le pays n'avait pas connu une semblable misère. Il y avait trois ans qu'elle montait. Les vignerons tournaient dans leurs caves comme des fauves autour de leurs grilles. Les ouvriers sans travail promenaient par les rues leurs visages terreux. Des femmes aux chignons croulants montraient le poing au ciel. Les enfants pleuraient. Jamais la détresse humaine n'était apparue plus poignante que dans ce terroir d'abondance et de soleil.” (Ludovic Massé, *Le vin pur*, Paris, P.O.L, 1984, p. 189)

En 1906, les vignobles jeunes l'Aude produisent 8,2 millions d'hectolitres. Les importations anarchiques et les pratiques frauduleuses viennent s'ajouter à cette énorme production provoquant la chute des cours du vin. Les manifestations se multiplient dans tout le Languedoc. Le 9 juin 1907, une foule estimée à un million de personnes manifeste à Montpellier. Le 19 juin, à Narbonne, des cuirassiers chargent et tuent un homme. Le lendemain l'armée tire sur la foule faisant cinq victimes. Mais le 17^e régiment d'artillerie de Béziers, essentiellement composé de Languedociens se révolte et rejoint les manifestants. L'Assemblée nationale va prendre alors des mesures afin de “prévenir le mouillage et le sucrage des vins”. C'est ainsi que sont nés, à la suite des revendications des vignerons, les services de répression des fraudes qui ont permis la mise en place des appellations d'origine pour un meilleur contrôle de la qualité des vins.

A l'origine, la révolte des vignerons est essentiellement menée par Marcelin Albert (1851-1921) et son Comité de Défense Viticole d'Argelliers : “Petit paysan d'Argelliers, aux allures de “Christ Espagnol”, Marcelin Albert est un “touche à tout” : directeur d'une troupe théâtrale, cafetier et vigneron. Dans son village, on le surnomme lo Cigal (la Cigale, à cause de son esprit fantasque et insouciant). Depuis 1900, il se lance dans la lutte pour la défense du vin naturel contre le vin de fraude. Il est l'initiateur de la révolte des vignerons qui commence le 11 mars 1907.” (Georges Ferré, 1907, *La guerre du vin. Chronique d'une désobéissance civique dans le midi*, Editions Loubatières, 1997, p. 97) Mais c'est le docteur Ernest Ferroul (1853-1921, maire de Narbonne, qui donne au mouvement viticole initié par Marcelin Albert sa dimension politique en proclamant la désobéissance civique des maires et la grève de l'impôt (10 juin 1907).

Doc. 6 :

source : <http://www.bap.propagande.org/modules.php?name=Forums&file=viewtopic&p=21738>



Doc. 7 : source : <http://www.philippetastet.com/dessin.aspx?code=ados>



Doc. 8 : source : Source : <http://www.framasoft.net/article345.html>

[DADVSI] Face à l'absence d'exception pédagogique, la désobéissance civile ? Exception pédagogique : la veillée d'armes

13 mars 2006

[Communiqué des Initiateurs de la Pétition pour l'Exception Pédagogique]

La communauté enseignante et scientifique a appris depuis quelques jours la teneur des accords passés, en l'absence de toute concertation, entre l'Éducation Nationale et les Ayants-droit des secteurs de la musique, de l'audiovisuel, de la presse, des arts visuels et de l'écrit.

Ces accords sectoriels qui entendent se substituer à la loi, et qui vont à l'encontre des exceptions prévues par la directive européenne EUCD, sont censés encadrer l'utilisation des écrits, des musiques, des images et des films, dans nos salles de cours, nos amphithéâtres, nos bibliothèques, nos colloques, nos publications.

Depuis des mois, la Conférence des Présidents d'Université avait exigé l'intégration d'une Exception Pédagogique dans la loi Droit d'Auteur et Droits Voisins dans la Société de l'Information (DADVSI).

Constatant le caractère honteusement régressif et répressif de ces accords, en matière de politique d'enseignement et de recherche, des milliers de chercheurs et enseignants, parfois élus au CNU (Conseil National des Universités), des étudiants et des doctorants, et tous ceux qui sont attachés à une politique éducative de qualité et de renom international, se déclarent en état de désobéissance civile !

À l'heure où nous rédigeons ce

communiqué, ces éducateurs, enseignants et chercheurs s'apprêtent à annoncer à leurs étudiants, à leurs collègues français et étrangers, qu'ils sont dans l'incapacité d'exercer sérieusement leurs missions.

Nous sommes tous conscients de la gravité d'une telle déclaration de désobéissance civile.

C'est un fait rarissime dans notre pays et peut-être même inédit : des éducateurs se sont engagés publiquement à désobéir à leur Ministre, à la Loi et affirment qu'ils continueront, quoiqu'il en coûte, en dépit des menaces et des sanctions clairement notifiées dans les accords, à diffuser films, musiques textes... comme il leur semble utile et pertinent.

Nous désobéissons parce que nous ne pouvons faire autrement !

Il y a aujourd'hui déjà des collègues qui sont mis en procès par les Ayant-Droits. Nous exigeons l'arrêt immédiat de toutes les poursuites contre eux !

Nous demandons à nos députés, seuls représentants légitimes des intérêts nationaux dans le cadre d'une politique européenne harmonisée d'éducation et de recherche, d'user de tout leur pouvoir, pour que la France se dote raisonnablement d'une Exception Pédagogique.

Par ailleurs, le collectif Pour l'Exception Pédagogique, se déclare solidaire de toutes les prises de position de l'initiative EUCD.INFO.

Doc. 9 : source : <http://www.boursier.com>

Nouveau coup de force des faucheurs volontaires dans le Gers, 19/08/2006 - 19h50

COUP DE FORCE DES FAUCHEURS VOLONTAIRES À MIRADOUX

PARIS (Reuters) - Environ 250 "faucheurs volontaires", dont José Bové, ont participé à la destruction d'une parcelle de maïs transgénique commercial à Miradoux (Gers), apprend-on auprès des gendarmes.

Pendant près d'une heure, les militants anti-OGM ont fauché entre 2,5 et 3 hectares de maïs pour dénoncer la complaisance des autorités "face aux lobbies semenciers et chimiques".

L'opération, qui a débuté vers 13h30, s'est déroulée sous la surveillance d'une vingtaine de gendarmes, qui ne sont pas intervenus, a-t-on précisé à la direction de la gendarmerie.

José Bové, ancien porte-parole de la Confédération paysanne, a dit ne pas redouter une éventuelle arrestation.

"Je suis un faucheur parmi 6.000 et je sais très bien que les actions continueront même si moi, je suis arrêté", a-t-il dit aux journalistes.

Une précédente opération s'était déroulée le week-end dernier avec deux actions simultanées dans le Loiret et dans l'Eure-et-Loire.

Le 30 juillet, près de 200 militants déjà conduits par José Bové, avaient détruit un champ de maïs commercial à Saint-Hilaire (Haute-Garonne).

Cinq faucheurs volontaires avaient été mis en examen et laissés libres sous contrôle judiciaire.

José Bové avait alors appelé à poursuivre les opérations de fauchage de maïs commercial, estimant que près de la moitié des essais de cultures OGM en France avaient été détruits depuis le mois de mai.

Doc. 10 : source : <http://www.paroles.net/>

Le déserteur Paroles: Boris Vian. Musique: Harold Berg, 1954. Autres interprètes: Serge Reggiani, Richard Anthony, Claude Vinci

Monsieur le Président
Je vous fais une lettre
Que vous lirez peut-être
Si vous avez le temps
Je viens de recevoir
Mes papiers militaires
Pour partir à la guerre
Avant mercredi soir
Monsieur le Président
Je ne veux pas la faire
Je ne suis pas sur terre
Pour tuer des pauvres gens
C'est pas pour vous fâcher
Il faut que je vous dise
Ma décision est prise
Je m'en vais déserteur

Depuis que je suis né
J'ai vu mourir mon père
J'ai vu partir mes frères
Et pleurer mes enfants
Ma mère a tant souffert
Elle est dedans sa tombe
Et se moque des bombes
Et se moque des vers
Quand j'étais prisonnier
On m'a volé ma femme
On m'a volé mon âme
Et tout mon cher passé
Demain de bon matin
Je fermerai ma porte
Au nez des années mortes
J'irai sur les chemins

Je mendierai ma vie
Sur les routes de France
De Bretagne en Provence
Et je dirai aux gens:
Refusez d'obéir
Refusez de la faire
N'allez pas à la guerre
Refusez de partir
S'il faut donner son sang
Allez donner le vôtre
Vous êtes bon apôtre
Monsieur le Président
Si vous me poursuivez
Prévenez vos gendarmes
Que je n'aurai pas d'armes
Et qu'ils pourront tirer

Nota: La version initiale des 2 derniers vers était:

"que je tiendrai une arme, et que je sais tirer ..."

Boris Vian a accepté la modification de son ami Mouloudji pour conserver le côté pacifiste de la chanson !